



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/27
30 avril 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27-31 mai 2024
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : CAMBODGE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Appui technique

- Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique du secteur de l'entretien en vertu de la décision 89/6 b)

PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

DESCRIPTION DE PROJET

1. Le plan de gestion de l'élimination des HCFC du Cambodge (PGEH) a été approuvé à la 61^e réunion² pour l'élimination de 100 % de la consommation de HCFC par rapport à la valeur de référence avant 2030, étant entendu que le pays consommerait jusqu'à 0,38 par an avant 2035,³ pour un coût total de 1 600 000 \$ US, plus les coûts d'appui à l'agence. Le PGEH du Cambodge avait été préparé sous la forme d'une seule phase et le financement est transféré en sept tranches de 2010 à 2031. Depuis son approbation, cinq tranches ont été transférées au Cambodge avec une mise en œuvre et un achèvement respectant les échéances. La cinquième tranche a été approuvée à la 90^e réunion.⁴

2. Au nom du Gouvernement du Cambodge, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement d'activités supplémentaires pour renforcer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation et pour promouvoir l'utilisation de frigorigènes écoénergétiques à faible PRP, conformément aux décisions 89/6 et 92/22,⁵ pour un montant de 120 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 15 600 \$ US.⁶ La communication comprend une description des activités, objectifs et indicateurs d'efficacité spécifiques, ainsi qu'un plan de mise en œuvre de juin 2024 à mai 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

3. Les Gouvernements du Cambodge a déclaré une consommation de 6,90 tonnes PAO de HCFC en 2023 au titre du rapport de mise en œuvre du programme de pays (PP), ce qui représente 54 pour cent de moins que la valeur de référence pour les HCFC aux fins de conformité et 29 pour cent de moins que la consommation maximum autorisée pour cette année dans l'Accord entre le pays et le Comité exécutif. Les données de l'article 7 pour 2023 n'avaient pas été déclarées au moment de la publication du présent document. Le tableau 1 indique la consommation de HCFC pour la période 2019–2023.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Cambodge (données de l'article 7 pour 2019–2023)

HCFC	2019	2020	2021	2022	2023**	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	143.96	120.95	99.63	58.44	125.54	388.8
HCFC-123	8.17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
Total (tm)	152.13	120.95	99.63	58.44	125.54	388.8
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés	2.64*	0.00	0.00	0.00	0.00	-
Tonnes PAO						
HCFC-22	7.92	6.65	5.48	3.21	6.90	15.0
HCFC-123	0.16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
Total (tonnes PAO)	8.08	6.65	5.48	3.21	6.90	15.0
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés	0.29*	0.00	0.00	0.00	0.00	-

*Les données du PP de 2019 pour le Cambodge ont été mises à jour pour refléter cette consommation.

**Données du programme du pays

² Décision 61/40

³ Conformément à la décision 86/51 relative à la prise en considération de la consommation résiduelle autorisée à des fins d'entretien dans le contexte du PGEH pour l'élimination totale des HCFC.

⁴ Décision 90/32

⁵ La décision 92/22 permet la présentation de demandes pour les activités indiquées dans la décision 89/6 b) séparément des demandes de tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC, comprenant un Accord révisé entre le Gouvernement du pays visé à l'article 5 concerné et le Comité exécutif, étant entendu que ces activités ont été intégrées dans les plans de mise en œuvre de la tranche en cours.

⁶ Conformément à la lettre datée du 18 mars 2024, du Ministère de l'environnement du Cambodge au PNUE.

4. Une petite quantité de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés a été importée en 2019 ; bien qu'une réglementation visant à les interdire n'ait pas été introduite, le Gouvernement du Cambodge a décidé de ne plus émettre de licences d'importation pour les polyols prémélangés contenant du HCFC-141b à partir de 2020.

5. La consommation de HCFC-123 déclarée en 2019 a servi à l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation. Bien que des quotas annuels d'importation de cette substance ait été émis pour un importateur entre 2020 et 2023, il n'y a pas eu d'importations pour ces années. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) n'a émis aucun quota pour le HCFC-123 en 2024.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

6. Le Gouvernement du Cambodge a communiqué des données sectorielles sur la consommation de HCFC dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2022 conformes aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Description du projet

7. Le Cambodge a fait des efforts pour améliorer l'efficacité énergétique tout en éliminant les HCFC et en préparant la réduction progressive des HFC. Le pays a ratifié l'Amendement de Kigali le 8 avril 2021, et il est prévu que ce projet aidera le pays à maintenir l'élimination des HCFC et soutiendra la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, tout en maintenant/améliorant l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et la climatisation.

8. En 2023, après l'adoption de la Politique nationale d'efficacité énergétique, qui établit l'objectif du Gouvernement en matière d'efficacité énergétique pour la réduction de la consommation totale d'énergie du pays de 19 pour cent d'ici 2030, le Gouvernement du Cambodge a adopté le Sous-décret n° 254 sur la Gestion et la promotion de l'efficacité énergétique des appareils électriques, qui constitue le cadre juridique pour la mise en œuvre et l'application de la Norme de performance énergétique minimale (NPEM) pour les appareils électriques tels que les climatiseurs et les réfrigérateurs. Le Sous-décret n° 254 prévoit des normes d'efficacité énergétique, l'enregistrement des produits (dont l'approbation n'est prononcée que si les normes pertinentes sont satisfaites) et des exigences d'étiquetage de l'efficacité énergétique pour les appareils électriques. Le sous-décret laisse une période de grâce de douze mois à partir du 11 août 2023 avant l'exécution de ses dispositions.

9. Le Ministère des mines et de l'énergie, l'autorité responsable de l'énergie dans le pays, élabore le « Prakas », c'est-à-dire la réglementation auxiliaire ministérielle officielle du sous-décret, afin de définir les NPEM et d'autres dispositions pertinentes pour l'exécution des dispositions du sous-décret relativement aux climatiseurs, réfrigérateurs, lampes, autocuiseurs de riz et ventilateurs ; et les modes opératoires normalisés pour la mise en œuvre du sous-décret. Ce projet sensibilisera le Ministère des mines et de l'énergie à la relation entre l'élimination des HCFC/la réduction progressive des HFC et l'efficacité énergétique, et améliorera la coordination entre les principales parties prenantes nationales, dont les autorités gouvernementales, le secteur privé et les consommateurs, pour promouvoir les solutions de remplacement écoénergétiques à faible PRP dans le secteur de la réfrigération et la climatisation. Le projet soutiendra également l'intégration des informations relatives au frigorigène dans les NPEM et l'étiquetage énergétique, pour que le Gouvernement supervise l'utilisation d'une technologie écoénergétique à faible PRP et pour que le public ait accès à des informations sur les frigorigènes et la performance énergétique. Une conséquence primordiale de ce projet est la création de synergie entre le Protocole de Montréal (élimination/réduction progressive de frigorigènes) et l'efficacité énergétique (NPEM et étiquetage énergétique), et son intégration dans le flux de travail de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en application de la réglementation, le renforcement de la capacité et la sensibilisation, afin de simplifier la mise en œuvre au niveau national.

10. Le projet proposé est constitué de quatre domaines d'activité et son achèvement est prévu 24 mois après son approbation. Le tableau 2 donne les détails des activités à mettre en œuvre au titre de chacun des domaines, leurs résultats attendus et le financement demandé.

Tableau 2. Activités, résultats attendus et financement demandé pour le projet proposé afin de maintenir l'efficacité énergétique pour le secteur de l'entretien au Cambodge

Domaine d'activité	Activités et résultats attendus	Budget (\$ US)
Assistance technique à l'élaboration du Prakas	1. Élaboration et finalisation du Prakas sur les NPEM et l'étiquetage énergétique des climatiseurs pour l'inclusion des informations sur les frigorigènes.	10 000
	2. Deux consultations publiques pour informer les agences gouvernementales concernées et le public de l'inclusion des informations sur les frigorigènes dans les NPEM et l'étiquetage énergétique.	10 000
	3. Élaboration de l'étiquetage énergétique pour inclure les informations sur les frigorigènes (type, valeur de PRP et classement de sécurité) afin d'informer les consommateurs de climatiseurs.	5 000
Total pour le domaine d'activité		25 000
Inclusion d'informations et du classement de sécurité du frigorigène dans la base de données d'enregistrement des produits et l'étiquetage énergétique	1. Adoption du système d'enregistrement des produits United for Efficiency (U4E) avec des modifications pour inclure des informations sur les frigorigènes, et élaboration de procédures détaillées et de critères pour l'acceptation et la vérification des performances des climatiseurs avec les résultats d'essai d'un laboratoire accrédité.	15 000
	2. Visite d'étude de trois jours ⁷ pour 6 membres du personnel de l'UNO ; du Ministère des mines et de l'énergie ; du Ministère de l'industrie, des sciences, de la technologie et de l'innovation ; du Département général des douanes et accises ; et du Ministère du commerce, dans un pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui a établi des NPEM et l'étiquetage énergétique. Les enseignements tirés et les recommandations de la visite d'étude seront utilisés pour la prise de décision quant à l'inclusion des informations sur les frigorigènes dans les NPEM et l'étiquetage énergétique.	18 000
Total pour le domaine d'activité		33 000
Renforcement de la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes	1. Quatre ateliers de formation de 20 participants par session pour les autorités douanières, dans la foulée de formations prévues au titre du PGEH, visant à améliorer les connaissances spécifiques sur les procédures de contrôle des importations et la méthode d'examen du type de frigorigène et des performances énergétiques des produits inspectés pour s'assurer de la conformité avec les réglementations relatives à l'élimination des HCFC/la réduction progressive des HFC et à l'efficacité énergétiques.	12 000
	2. Ateliers de deux jours de formation de 20 participants par session pour les importateurs de climatiseurs aux réglementations du gouvernement sur les frigorigènes et l'efficacité énergétique, l'enregistrement, l'application, la validation et le processus d'inspection, afin d'améliorer les connaissances sur les technologies de frigorigène et les performances énergétiques des climatiseurs.	5 000
	3. Atelier de deux jours de formation de 20 participants du Ministère du commerce à l'inspection sur le marché des frigorigènes et des appareils écoénergétiques.	5 000
	4. En collaboration avec l'autorité de formation technique et professionnelle, examen et mise à jour du programme de formation pour intégrer des sessions spéciales sur le maintien/l'amélioration de l'efficacité énergétique des climatiseurs et les réglementations associées aux NPEM et à l'étiquetage énergétique dans les programmes existants sur les bonnes pratiques d'entretien élaborées au titre du PGEH.	10 000
	5. Une formation pilote de 25 techniciens de réfrigération et climatisation pour évaluer l'adéquation du programme de formation révisé.	7 000
Total pour le domaine d'activité		39 000
Vulgarisation et évaluation sur le marché	1. Une campagne de sensibilisation du public pour éduquer les consommateurs aux classements d'efficacité énergétique et aux types de frigorigènes, pour sensibiliser aux implications pour le climat et l'environnement d'une plus grande consommation d'énergie et d'émissions plus importantes de SAO/frigorigènes à fort PRP. Élaboration de documents de vulgarisation dont une vidéo de sensibilisation et deux infographies pour aider les consommateurs à encourager la demande d'équipements plus respectueux de l'environnement, sur la base de la compréhension des avantages d'une efficacité énergétique supérieure et de solutions de remplacement à plus faible PRP, de la manière de lire les étiquettes énergétiques, le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone et les valeurs de PRP des frigorigènes, et du coût et des avantages environnementaux des choix du consommateur.	13 000
	2. Évaluation du comportement des consommateurs et des obstacles à l'adoption sur le marché, consistant en une évaluation et une enquête pour collecter des données afin de	10 000

⁷ Tenant compte du fait que tous les produits sont importés et qu'il n'y a aucun laboratoire d'essai au Cambodge, la visite d'étude permettra aux experts nationaux de mieux comprendre comment gérer les exigences administratives et réglementaires et les procédures pour l'approbation de l'enregistrement de l'équipement de climatisation, la reconnaissance des laboratoires d'essai dans d'autres pays et la vérification des résultats des essais menés dans ces laboratoires, ainsi que la manière d'appliquer les exigences des NPEM et de l'étiquetage énergétique au Cambodge.

Domaine d'activité	Activités et résultats attendus	Budget (\$ US)
	mesurer les niveaux de conscience des consommateurs pour la prise de décision en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les technologies à faible PRP. Cette étude donnera des perspectives sur l'efficacité d'une éducation accrue des consommateurs, qui seront utiles pour la future mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal. Les données collectées seront utilisées pour évaluer l'état de préparation du programme d'étiquetage.	
	Total pour le domaine d'activité	23 000
	Total global	120 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

11. Conformément à la décision 89/6 d), le PNUE a inclus dans le plan de mise en œuvre de la cinquième tranche les actions spécifiques, les indicateurs de performance et le financement associés aux activités supplémentaires visant au maintien de l'efficacité énergétique.

12. Le Secrétariat a pris note du fait que les activités proposées s'inscrivent dans le cadre mentionné aux alinéas b) iii) et b) v) de la décision 89/6. En ce qui concerne les objectifs et les avantages de la visite d'étude, le PNUE a expliqué que la visite d'étude proposée servirait d'activité importante de renforcement de la capacité, distincte de la formation pratique au titre du PGEH et du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, puisqu'elle s'adresse à des autorités différentes gérant les questions d'énergie dans le pays et leur fournit l'opportunité d'apprendre conjointement de l'expérience d'un pays qui dispose de NPEM et d'un étiquetage énergétique établis, et qui possède un laboratoire d'essai. Le PNUE a ajouté que différents groupes de parties prenantes avaient besoin de messages et de conclusions adaptés au soutien de leur rôle dans les processus nationaux concernés. Le PNUE a également souligné que la visite d'un pays dépendant des importations pour la climatisation, disposant de l'infrastructure et du cadre réglementaire nécessaires, permettrait aux participants d'atteindre les objectifs spécifiques de renforcement de la capacité sur des aspects tels que le cadre institutionnel pour la mise en œuvre des NPEM et de l'étiquetage énergétique des climatiseurs, le processus et les considérations pertinents pour l'élaboration et la mise à jour des NPEM et de l'étiquetage énergétique des climatiseurs, l'enregistrement des produits et le processus d'approbation des performances énergétiques des climatiseurs par (i) des essais physiques par un laboratoire d'essai national, (ii) l'adoption et la vérification des résultats d'essai d'un laboratoire d'essai étranger, et (iii) la reconnaissance d'un laboratoire d'essai étranger.

13. Les participants bénéficieraient également de l'apprentissage de la gestion des bases de données nationales de climatiseurs avec des informations sur les performances énergétiques et le frigorigène utilisé pour la surveillance et la communication, des mécanismes en place pour le contrôle des importations afin de garantir la conformité avec les NPEM, l'application des NPEM et de l'étiquetage énergétique sur le marché domestique. En outre, le PNUE a commenté que la visite d'étude exposerait un éventail de parties prenantes et de décideurs nationaux différents à des exemples concrets montrant comment de tels systèmes ont été développés, mis en œuvre et appliqués, et permettrait la collaboration et des synergies entre les parties prenantes. Les participants bénéficieraient également de la rencontre avec leurs homologues respectifs dans le pays d'accueil et qu'il ne serait ni faisable, ni économique d'amener ces homologues au Cambodge.

14. Le PNUE a expliqué que l'activité de formation des douanes et des autorités d'exécution aux procédures de contrôle des importations, et à la manière d'examiner le type de frigorigène et les performances énergétiques des produits inspectés s'ajouterait à la formation des douanes au titre du PGEH, puisque la formation se concentre sur le contrôle des importations de substances réglementées en vrac. L'ajout d'une journée dans la foulée de la formation au titre du PGEH est nécessaire pour la formation spécifique aux NPEM et aux frigorigènes pour les climatiseurs. De même, au sujet de la formation des importateurs de climatiseurs, le PNUE a expliqué que cette formation se concentrera sur des sujets liés à l'élimination des HCFC/la réduction progressive des HFC et au lien avec l'efficacité énergétique, les

politiques et réglementations sur les frigorigènes et les processus liés à l'efficacité énergétique, l'enregistrement, l'application, la validation et l'inspection, puisqu'il est important d'améliorer leurs connaissances sur ces questions et de promouvoir les climatiseurs à faible PRP et écoénergétiques sur le marché domestique. De plus, le projet vise à assurer des avantages gagnant-gagnant par la réalisation d'une activité de renforcement de la capacité pour ce nouveau groupe de parties prenantes.

15. En ce qui concerne la formation pour le Ministère du commerce, l'objectif est de le familiariser avec les besoins pour l'inspection sur le marché des frigorigènes et celui des appareils écoénergétiques. Le contenu de la formation comprend des techniques d'inspection des frigorigènes en vrac, des performances énergétiques et de l'étiquetage sur le marché domestique, des mesures à prendre en cas de produits non conformes identifiés pendant l'inspection, et des consignes de sécurité pour la manipulation des frigorigènes en vrac et des climatiseurs pendant l'inspection.

16. L'étude du comportement du consommateur répond à l'objectif d'évaluation du niveau de conscience et de la perception des consommateurs une fois les campagnes de communication et de sensibilisation dans le cadre du projet réalisées. Il est prévu que les autorités gouvernementales utilisent les résultats pour planifier de futures activités de sensibilisation et de vulgarisation et pour identifier comment renforcer l'étiquetage de l'efficacité énergétique.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

17. Le Ministère de l'environnement a encouragé les femmes à participer à tous les programmes de formation, réunions, ateliers et autres activités liées au PGEH, et s'est engagé à collecter des données ventilées par sexe pour insertion dans les rapports. Le PNUE a confirmé que les mesures d'intégration de l'égalité des sexes à prendre pendant la mise en œuvre du PGEH seront également appliquées à la proposition actuelle, qui fait partie du PGEH.

Accord mis à jour

18. En raison du financement pour des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et du calendrier de financement révisé en conséquence, l'Accord entre le Gouvernement du Cambodge et le Comité exécutif a été mis à jour. Concrètement, l'Appendice 2-A a été révisé et le paragraphe 16 a été mis à jour afin de préciser que le nouvel Accord remplace l'Accord conclu à la 70^e réunion, comme indiqué à l'annexe I aux présentes. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 94^e réunion.

Conclusion

19. Le projet a été proposé conformément aux décisions 89/6 b) et 92/22, et comprend des activités de promotion de la collaboration et de favorisation des synergies entre les autorités gouvernementales, dont l'UNO, le Ministère des mines et de l'énergie, le Département général des douanes et accises, et le Ministère du commerce, et de favorisation d'une meilleure compréhension de la relation entre l'élimination des HCFC/la réduction progressive des HFC et l'efficacité énergétique. Les autorités impliquées renforceront leur coopération pendant la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des NPEM, de l'étiquetage et de la future réglementation liée au contrôle de l'équipement de réfrigération et de climatisation à importer dans le pays. Les consommateurs bénéficieront d'une meilleure compréhension des solutions technologiques à faible PRP et écoénergétiques disponibles, de leur impact sur le climat et l'environnement et de la manière d'obtenir des informations en prérequis à la prise de décisions d'achat informées, point crucial pour la promotion de la transformation du marché.

20. Le projet aidera à renforcer la capacité technique de différentes parties prenantes. Les activités planifiées dans le cadre du projet donneront également des informations pour de futures politiques et réglementations liées à l'efficacité énergétique. Elles contribueront en outre à un cadre pour la prise en

considération de mesures liées à l'efficacité énergétique dans les tranches restantes du PGEH et du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour le Cambodge et soutiendront des activités en liaison avec l'adoption d'équipements de réfrigération et de climatisation écoénergétiques à faible PRP.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet d'activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement aux HCFC à potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au Cambodge, et du plan de mise en œuvre correspondant sur la période 2024–2026, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le Gouvernement du Cambodge et le Comité exécutif, conformément à l'annexe I au présent document, et en particulier l'Appendice 2-A, sur la base du niveau de financement révisé en raison de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération ; et le paragraphe 16 pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui convenu à la 70^e réunion.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence de mise en œuvre
(a)	Activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HCFC ayant un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	120 000	15 600	PNUE

Annexe I

**TEXTE A INCLURE DANS L'ACCORD MIS A JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CAMBODGE ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS
MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES**

(Les modifications pertinentes sont en gras pour plus de commodité)

16. Le présent Accord actualisé annule et remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement du Cambodge et le Comité exécutif à la 70^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

		2010	2011– 2012	2013	2014	2015	2016	2017– 2018	2019	2020– 2021	2022	2023	2024	2025– 2029	2030	2031	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'Annexe C, Groupe I (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	15,0	15,0	13,5	13,5	13,5	13,5	9,75	9,75	9,75	9,75	4,88	0,38	0,38	s.o.
1.2	Consommation maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	15,0	15,0	13,5	13,5	13,5	13,5	9,75	9,75	9,75	9,75	4,88	0,38	0,38	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale [PNUE] (\$ US)	150 000	0	100 000	0	0	150 000	0	100 000	0	200 000	0	120 000	200 000	0	50 000	1 070 000
2.2	Coûts d'appui à l'agence d'exécution principale (\$ US)	19 500	0	13 000	0	0	19 500	0	13 000	0	26 000	0	15 600	26 000	0	6 500	139 100
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération [PNUD] (\$ US)	200 000	0	200 000	0	0	100 000	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	650 000
2.4	Coûts d'appui à l'agence de coopération (\$ US)	15 000	0	15 000	0	0	7 500	0	11 250	0	0	0	0	0	0	0	48 750
3.1	Financement convenu total (\$ US)	350 000	0	300 000	0	0	250 000	0	250 000	0	200 000	0	120 000	200 000	0	50 000	1 720 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	34 500	0	28 000	0	0	27 000	0	24 250	0	26 000	0	15 600	26 000	0	6 500	187 850
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	384 500	0	328 000	0	0	277 000	0	274 250	0	226 000	0	135 600	226 000	0	56 500	1 907 850

4.1.1	Élimination totale des HCFC convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)	15,0
4.1.2	Élimination des HCFC à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)	0
4.1.3	Consommation admissible restante de HCFC (tonnes PAO)	0